



PLAN DE MASSE

[Signature]
22 SEP. 2020

PV NIVEAU PM IND DP 210920

La société se réserve la possibilité d'apporter des modifications qui seraient dues à des impératifs d'ordre technique ou administratifs et réglementaires.



Les surfaces et les côtes des pièces peuvent varier de 5% en fonction des contraintes techniques.
 Les surfaces hachurées correspondent à des plafonds ou soffites d'une hauteur minimale de 2.20m.
 Les éléments dessinés en pointillés le sont à titre indicatif et sont non contractuels.
 Les retombées de poutres, soffites et faux-plafonds ne sont pas toutes représentées.
 Les surfaces prennent en compte les éventuels placards.

